



## Licenciement et chômage...

Par **créatif**, le **15/10/2009** à **19:06**

Bonjour,

je vais normalement être licencié car je ne me suis pas rendu à mon travail depuis 3 jours suite à de gros problèmes familiaux... et sans prévenir mon employeur...

Ma relation avec mon employeur n'est déjà pas très glorieuse en ce moment donc je crois que cette fois c'est bon...

Je travail depuis environs 3 ans dans cette entreprise.

Pensez vous que je toucherai le chômage sans problème?

Merci à vous

Par **lili**, le **16/10/2009** à **14:05**

Bonjour,

Dès lors que vous avez cotisé suffisamment longtemps (3 ans est largement suffisant) à l'assurance chômage (cotisations versées directement par votre employeur) et que vous avez perdu involontairement votre emploi, vous avez normalement droit aux allocations chômage, pendant une durée déterminée.

Vous devriez donc les percevoir sans problème.